

## COMPOSANTES DE LA FORMATION

**UC1 :** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure ;

**UC2 :** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Évaluer un projet d'animation ;

**UC3 :** Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « glisse aéro-tractée » et des disciplines associées ;

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

**UC4 :** Mobiliser les techniques de la mention « glisse aéro-tractée » et disciplines associées pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
- Garantir des conditions de pratique en sécurité

## EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

Les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

a) Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité ;
- Présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique et à l'enseignement de la mention glisse aéro-tractée datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Produire une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport.
- Être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ou son équivalent
- Présenter une attestation portant sur la réalisation d'un temps d'information-observation d'une structure école en fonctionnement, d'une durée de 5 jours minimum, délivrée au sein d'une structure effectuant de l'enseignement des glisses aéro-tractées. Cette attestation est délivrée par le responsable juridique de la structure.
- Le stage doit être réalisé auprès d'un titulaire d'un diplôme d'Etat, détenteur de sa carte professionnelle à jour.

## CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)



## PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLÔME	BPJEPS Educateur Sportif mention Glisse Aérotractée et Disciplines Associées
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<p>Il exerce de manière autonome son activité d'enseignement, dans le cadre d'un dispositif de surveillance et d'intervention de sa structure.</p> <p>Il peut être amené à superviser d'autres moniteurs de glisses aérotractées pour orienter leur choix de matériel, de zones et de projets de navigation.</p> <p>Il adapte le matériel disponible aux caractéristiques du public et du contexte de navigation, il détermine des séances permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les pratiquants sur tous types de supports de glisses aérotractées dont le kiteboat.</p> <p>Il utilise tous les moyens utiles pour faire progresser le pratiquant dans la discipline dans le respect de l'intégrité des pratiquants. L'utilisation d'un simulateur motorisé de traction est un moyen pédagogique usuel (par exemple : un bateau à moteur avec ou sans mat et un palonnier).</p> <p>Il met en place et encadre des activités associées en sécurité telles que le cerf-volant, le stand up paddle hors vagues et la conduite d'engins tractés. Il encadre dans les divers contextes adaptés aux conditions de pratiques sur terre, en eau peu profonde et en eau profonde, avec divers moyens d'encadrement adaptés aux conditions de pratique dont les navires et véhicules nautiques à moteur.</p> <p>Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge.</p> <p>Il promeut l'offre d'activité de sa structure et plus généralement favorise et encourage la fidélisation du public.</p>

